



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e Commission

Point 71c de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Iran et la Présidente de la mission d'enquête sur l'Iran

New York, le 30 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport et la Présidente de la mission d'enquête pour sa mise à jour orale. Nous saluons les différents échanges entre l'Iran et la Rapporteuse spéciale. Nous encourageons l'Iran à autoriser l'accès à la Rapporteuse Spéciale et à collaborer pleinement avec tous les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

Mesdames la Rapporteuse spéciale et la Présidente de la mission d'enquête,

Comment évaluez-vous l'impact de la nouvelle loi visant à renforcer les peines pour espionnage en Iran sur l'augmentation des condamnations à mort, et quelles recommandations avez-vous pour la communauté internationale afin de protéger les droits des personnes accusées en vertu de cette loi ?

Madame la Rapporteuse spéciale, la Suisse est profondément préoccupée par l'augmentation dramatique des exécutions en Iran. Elle s'inquiète aussi de la part disproportionnée de condamnés à mort appartenant à des minorités. La Suisse réitère

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

son appel ferme à ce que les autorités iraniennes instaurent un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition complète.

En outre, la Suisse déplore la situation dans les prisons iraniennes, où des cas de torture et de mauvais traitements ont été rapportés. Elle appelle l'Iran à protéger les droits des personnes détenues, à respecter les Règles Nelson Mandela et de Bangkok, et à garantir le droit à un procès équitable.

Je vous remercie.